

POLITERM

1. Identification du produit et de l'entreprise

Dénomination technique du produit

POLITERM

Dénomination commerciale du produit

POLITERM

Utilisation et emploi du produit

Inerte super léger pour la fabrication de mortier et béton allégé.

Identification de l'entreprise

Nom : Edilteco FRANCE
Adresse : PARC D'ACTIVITE DU VAL DE MOINE
9 AVENUE DE L'EUROPE
49230 ST GERMAIN SUR MOINE
France
Téléphone : 0241295930 / 0825 825 533

Numéro d'urgence

0241295930 / 0825 825 533

2. Dangers

Classification du produit

La présente fiche de sécurité est relative à un produit classifié non dangereux.

Dangers

Matière solide.

Effets aigus et chroniques sur l'organisme : Symptômes cliniques sur les organes cible

Aucune donnée disponible.

Effets cancérigènes, Mutagènes et de Toxicité Reproductive

Il n'y a pas d'évaluation pour les effets cancérigènes, mutagènes et de toxicité reproductive.

La substance n'est pas actuellement classifiée par la CEE pour effets cancérigènes.

La substance n'est pas actuellement classifiée par la CEE pour effets mutagènes.

La substance n'est pas actuellement classifiée par la CEE pour effets de toxicité reproductive.

Consulter pour les substances, les études expérimentales de cancérogenèse disponibles décrites au point 11 et qui, actuellement n'en modifient pas la classification.

Consulter pour les substances, les études expérimentales de mutagenèse disponibles décrites au point 11 et qui, actuellement n'en modifient pas la classification.

Consulter pour les substances, les études expérimentales de toxicité reproductive disponibles décrites au point 11 et qui, actuellement n'en modifient pas la classification.

3. Information sur les composants

Information sur la composition

Billes de polystyrène expansé additif enrobées d'un adjuvant spécial E.I.A.[®] pendant la fabrication.

Le produit est composé des substances dangereuses suivantes, reprises dans l'Annexe I de la directive 67/548/CEE et ajustements successifs, et classifié sur la base de l'Annexe VI de la même directive 67/548/CEE.

Dénomination	N. CAS	N. CE	N. Indice	Concentration	Classification
Sodium de carbonate	497-19-8	207-838-8	011-005-00-2	1,7-2,3%	Xi;36
Acide acétique	64-19-7	200-580-7	607-002-00-6	<0,1%	10,C;35
Oxydiéthanol; Diéthylène glycol; Hydroxyéthyl éther	111-46-6	203-872-2	603-140-00-6	2,1-2,9%	Xn;22
Éthylène glycol; Éthylène	107-21-1	203-473-3	603-027-00-1	<0,1%	Xn;22
Pentane	109-66-0	203-692-4	601-006-00-1	<1%	F+;12,Xn;65,66,67,N;51-53

Le texte intégral des phrases R est reporté au point 16 de la présente fiche.

4. Interventions de premier secours

Mesures de premier secours

Consulter un médecin en cas de symptômes.

La fiche pourrait ne pas comporter les données afférentes aux substances présentes à faible concentration. En cas de doute consulter les informations relatives aux substances (voir point 2 de la fiche).

Maintenir les fonctions vitales, si nécessaire.

Inhalation : Intervention immédiate

EN CAS D'INHALATION : Le produit n'est pas classifié dangereux par cette voie de contact par exposition à forte concentration de vapeurs. Transporter quoi qu'il en soit le blessé dans un environnement propre, et contacter le médecin. Administrer de l'oxygène et ventiler, si nécessaire. Ne pas effectuer d'opérations qui mettraient également en péril les secours.

Contact avec la peau : Intervention immédiate

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Le produit n'est pas classifié dangereux par cette voie de contact.

Contact avec les yeux : Intervention immédiate

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Laver immédiatement abondamment avec de l'eau ou une solution physiologique, paupière ouverte pendant au moins 15 minutes.

Ingestion : Intervention immédiate

EN CAS D'INGESTION : Consulter un médecin

Ne jamais faire vomir. Si la personne est inconsciente ou présente des difficultés pour respirer ne pas la faire boire.

5. Mesures anti-incendie

Informations générales

Déplacer les récipients de l'aire d'incendie, si cela est possible, sans risque.

Contenir et recueillir l'eau d'extinction du feu pour une évacuation ultérieure.

En cas d'incendie, se maintenir au vent afin d'éviter d'être pris par les fumées ou les vapeurs.

Moyens appropriés d'extinction

Le produit est combustible et lorsqu'il brûle, il dégage une flamme très fuligineuse et émet du styrène et des produits oxydants.

Utiliser les moyens suivants d'extinction : Anhydride carbonique, mousse, eau (mieux si nébulisée), poudres chimiques ou sable (pour incendies de faible importance).

Moyens d'extinction qui ne doit pas être utilisés pour des raisons de sécurité

Aucun.

Dangers particuliers d'exposition, dérivants du produit, des produits de combustion ou des gaz

Les vapeurs peuvent causer des vertiges, un évanouissement ou une suffocation.

Mesures spéciales de protection pour le personnel anti-incendie

Mettre :

- Masque anti-gaz avec autonomie respiratoire.
- Équipement complet composé d'un casque à visière et protection du cou, veste et pantalon ignifugés avec bandes autour des bras, des jambes et de la taille.

Pour ce qui n'est pas prévu dans ce point, se référer aux dispositions de protection conseillées au point 8 de la présente fiche.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle**Précaution pour les personnes**

Pour ce qui n'est pas prévu dans ce point, se référer aux dispositions de protection conseillées au point 8 de la présente fiche.

Stopper la fuite et récupérer le produit réutilisable.

Évacuer le produit non réutilisable dans une décharge contrôlée ou en thermo combustion.

Précaution pour l'environnement

Les systèmes d'installations et des procédures doivent être mises en œuvre pour éviter que le produit ne se répande dans l'environnement.

De l'eau nébulisée peut être utilisée pour diluer les vapeurs.

Méthodes d'assainissement

Récupérer le produit qui s'est répandu.

Mettre le produit dans des récipients propres et étiquetés.

7. Manipulation et stockage**Manipulation**

Prévoir l'utilisation, si nécessaire, de systèmes d'aspiration localisée.

Ne pas manipuler en présence de flamme.

Stockage

Protéger les sacs des dommages.

Protéger les sacs des chocs et chutes.

Stocker dans un lieu bien ventilé, sec et frais.

Ne pas fumer.

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine, et loin de toute flamme.

Emplois particuliers

Les recommandations concernant les emplois particuliers doivent être évaluées au cas par cas, également en relation à l'éventuelle composition du produit commercial contenant cette substance, à la lumière du secteur d'activité à laquelle le produit ou la substance sont destinés et du cycle technologique et productif d'utilisation.

8. Contrôle de l'exposition – protection individuelle**Information et Mesures Générales : Conseils**

Ni manger, ni boire, ni fumer sur son poste de travail.

Informations et Mesures Générales : D.P.R. 303/56

Application des articles 19, 20, 21.

Informations et Mesures Générales : Décret-Loi. 626/94

Application de l'article 33.

Protection individuelle : Voies respiratoires

Pas nécessaire pour une utilisation normale.

Protection individuelle : Peau

Pas nécessaire pour une utilisation normale.

Protection individuelle : Yeux

Pas nécessaire pour une utilisation normale.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE : se reporter ci-dessous Les Limites d'Exposition Professionnelles pour les substances qui composent le produit, voir point 2 de la fiche.

Limite d'Exposition Professionnelle : CE

N. CAS 109-66-0 – Pentane

Donnée non disponible.

Limite d'Exposition Professionnelle : BEI ACGIH

N. CAS 109-66-0 – Pentane

Donnée non disponible.

Limite d'Exposition Professionnelle : TLV ACGIH

N. CAS 109-66-0 – Pentane

TWA : 600 ppm

Limite d'Exposition Professionnelle: MAK

N. CAS 109-66-0 – Pentane

MAK : 1000 ppm 3000 mg/m³

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Solide en billes
Odeur	Inodore
pH	Donnée non applicable
Point d'ébullition (pression atmosphérique)	Donnée non applicable
Point de ramollissement	> 80- 100 °C
Inflammabilité (solides, gaz)	> 320 °C
Température début de décomposition	> 300 °C
Température d'auto allumage	> 440 °C
Propriétés comburantes	Donnée non applicable
Pression de vapeur	Donnée non applicable
Densité relative	8-12 kg/m ³
Hydro solubilité	Insoluble
Solubilité dans les graisses et/ou solvants organiques	Soluble
Log coefficient répartition n-octanol / eau	Donnée non applicable

10. Stabilité et réactivité

Stable dans des conditions normales.
En cas de surchauffe émet du styrène et des agents oxydants.

11. Informations toxicologiques

Aucune étude expérimentale n'a été effectuée sur le produit tel quel. Pour les aspects de toxicité sur l'homme, il faut évaluer les substances qui composent le produit, et indiquées au point 2 de la fiche.

Toxicité aiguë par voie orale, cutanée et inhalatrice

Aucune valeur expérimentale disponible ou notable pour les substances qui composent le produit et présentes au point 2 de la fiche.

Pouvoir corrosif et/ou irritant pour la peau, les yeux et l'appareil respiratoire

Le produit n'est pas classifié dangereux.

Pouvoir sensibilisant

Aucun pouvoir sensibilisant du produit n'a été démontré.

Toxicité à long terme (subaigu, subchronique, chronique)

Aucun effet suite à une exposition prolongée n'a été démontré.

Cancérogénèse, Mutagenèse et Toxicité Reproductive (fertilité et développement)

Le produit n'a pas démontré avoir d'effets cancérigènes pour l'homme.

Le produit n'a pas démontré avoir d'effets mutagènes pour l'homme.

Le produit n'a pas démontré avoir d'effets de toxicité reproductive pour l'homme.

Exposition

Les voies d'expositions potentielles sont : contact cutané et ingestion.

12. Informations écologiques

Aucune étude expérimentale n'a été effectuée sur le produit tel quel. Pour les aspects de toxicité pour l'environnement il faut évaluer les composants indiqués au point 2 de la fiche.

Écotoxicité : Effets à court terme

Les études de toxicité aquatique à court terme ne sont pas notables pour les substances qui composent le produit indiquées au point 2 de la fiche.

Écotoxicité : Effets à long terme

Les études de toxicité aquatique à long terme ne sont pas notables pour les substances qui composent le produit indiquées au point 2 de la fiche.

13. Observation sur l'évacuation des déchets

Observation sur l'évacuation

Les modalités de gestion des déchets doivent être évaluées au cas par cas, en relation avec la composition des déchets elle-même, à la lumière des dispositions des directives communautaires 91/156/CEE sur les déchets, 91/689/CEE sur les déchets dangereux, 94/62/CE sur les emballages et les déchets d'emballages.

Pour la manipulation et les mesures en cas de dispersion accidentelle des déchets, se référer en général aux indications fournies aux points 6 et 7 ; les précautions et actions spécifiques doivent toutefois être évaluées en fonction de la composition du déchet.

Le produit, en cas d'évacuation telle qu'elle, aux termes de la Directive 91/689/CEE, doit être classifié comme déchet non dangereux.

14. Informations sur le transport

Danger pour le transport terrestre - ADR NON

15. Informations sur les normes

Informations générales

Le produit, une fois mélangé à l'eau, contient moins de 0,0002 % de chrome VI hydrosoluble sur le poids total à sec, selon ce qui est prévu par le DM du 10 mai 2004 (directive 2001/60/CE).

Le produit n'étant pas classifié dangereux, ne doit pas être étiqueté.

Étiquetage : Symbole

Aucun.

Étiquetage : Phrases R

Aucun.

Étiquetage : Phrases S

Aucun.

Surveillance sanitaire : périodicité des visites

En attente de la définition de risque modéré selon ce qui est prévu par le décret-loi n 25 du 02/02/2002.

Norme de référence

La liste des références législatives est indicative et non exhaustive. L'utilisateur du produit est tenu d'approfondir dans chaque cas spécifique, la norme et les recommandations pour l'utilisation correcte du produit.

- RÈGLEMENT (UE) n° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

16. Informations diverses**Générales et/ou diverses**

La présente fiche annule et remplace les précédentes versions.

Les informations se basent sur une meilleure connaissance du fabricant, à la date indiquée sur la fiche. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué.

Elles peuvent donc ne pas être pertinentes en cas de mélange. L'utilisateur doit se conformer aux normes en vigueur, et s'assurer des mises à jour, et de la totalité des informations indiquées; c'est-à-dire en relation à l'utilisation spécifique qui doit être faite du produit.

Sources des données

Ci-dessous les sources consultées pour la réalisation de la fiche :

HSDB - Hazardous Substances Data Bank. Bethesda, MD: National Library of Medicine CD Rom Chem Bank.

ACGIH Threshold limit values for chemical substances and physical agents and biological exposure indices (TLVs and BEIs).

Micromedex – Poisindex Toxicologic Managements – Banca Dati Informatizzata.

Lewis, Richard J. Sr. Wiley (2000) Sax's Dangerous Properties of Industrial Materials - Interscience Publication. Tenth Edition.

Bozza Marrubini M.R., Ghezzi Laurenzi R., Uccelli P. Intossicazioni acute Meccanismi, diagnosi e terapia. Seconda Edizione. Organizzazione Editoriale Medico Farmaceutica, Milano, 1992.

RTECS - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances CD Rom Chem Bank – National Library of Medicine of Bethesda (USA) by National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH).